



Hoge Raad voor Normalisatie
Conseil supérieur de Normalisation

AVIS relatif à
Rapport annuel 2018 du NBN

Bruxelles, 15 mai 2020

Vu la loi du 28 février 2013 introduisant le Code de droit économique, qui a abrogé les dispositions de la loi du 3 avril 2003 relative à la normalisation ;

Vu l'article VIII.19 du code précité, instituant auprès du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie un Conseil supérieur de Normalisation, ci-après dénommé le Conseil supérieur ;

Vu l'article VIII.17 du code précité en vertu duquel chaque année, le NBN établit dans le courant du premier trimestre un rapport sur ses activités pour l'exercice précédent, ce rapport étant adressé au ministre et aux Chambres législatives ;

Vu l'article VIII.20 du code précité en vertu duquel le Conseil supérieur a pour mission de remettre, soit d'initiative, soit à la demande du ministre, des avis au sujet de toutes les questions relatives à la politique et au développement de la normalisation nationale et internationale; dans ce cadre, le Conseil supérieur a notamment pour mission d'émettre d'office un avis relatif au rapport annuel du NBN mentionné à l'article VIII.17 ;

Vu la convention signée le 16 janvier 2018 entre le SPF Economie et le NBN ;

Considérant que pour l'année 2018 en chiffres, le nombre d'experts belges (2636) n'a diminué que d'une unité par rapport à 2017 (2637) et le nombre de commissions belges a diminué de 50 unités (de 673 à 623). La normalisation étant un outil qui crée de la valeur, non seulement pour l'industrie (croissance et emploi), mais également pour la société, un degré minimum d'implication et de participation des experts de toutes les parties prenantes (opérateurs économiques, services publics et acteurs sociaux) est opportun ;

Considérant que certains chapitres spécifiques présentant les réalisations du NBN en 2018 semblent être substantiels et mentionnent notamment les éléments suivants :

- le développement des normes aussi bien au niveau national qu'international ;
- les soutiens des opérateurs sectoriels ;
- l'utilisation des normes dans l'enseignement supérieur ;
- la hausse annuelle continue du nombre d'utilisateurs de l' Edu-Portal;
- le renforcement de la communication grâce à une information plus pertinente ;

Considérant que certaines propositions d'amélioration formulées par le Conseil supérieur de Normalisation n'ont pas encore été mises en œuvre ;


Considérant que le produit des ventes et prestations chiffre d'affaires affiche une augmentation de 20 % et que l'exercice présente un résultat positif de plus de 400.000 euros ;

Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors des réunions et donc qu'aucune décision n'a pu être prise en séance, la décision a dû être prise via consultation électronique ;

Avis

Le Conseil supérieur accueille favorablement le rapport annuel 2018 du NBN et :

- salue les efforts pour en améliorer sa mise en page ;
- constate les réalisations de nombreuses actions qui s'inscrivent dans la ligne et la concrétisation des précédentes recommandations formulées par le Conseil supérieur ;
- souligne les efforts du NBN qui lui permettent l'augmentation de son chiffre d'affaires et de la réalisation d'un résultat positif ;
- félicite le NBN pour la hausse constante de la fréquentation de l'Edu-Portal qui permet aux étudiants d'obtenir un accès aux normes et de se familiariser avec leur utilisation (augmentation de 15.302 consultations) ;
- félicite le NBN pour la mise en œuvre d'une précédente recommandation du Conseil supérieur visant à indiquer dans ses futurs rapports annuels la part des différents groupes de parties prenantes auxquels appartiennent les experts (entreprises, opérateurs du marché, services publics, organisations de consommateurs, de travailleurs ou de défense de l'environnement) ;
- note que la recommandation d'indiquer le nombre de nouvelles traductions des normes en néerlandais a été mise en œuvre;
- félicite le NBN d'avoir obtenu son certificat ISO 9001:2015 sans des commentaires de l'auditeur externe ;
- note que le NBN accorde une attention particulière à la pertinence sociale des normes en lançant un certain nombre d'actions pour soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable (SDG) ;
- note que le NBN accorde une attention particulière à la présentation claire des missions pour l'octroi de la subvention de fonctionnement dans le cadre de la convention entre le SPF Economie et le NBN
- apprécie l'intérêt porté à la prénormalisation concrétisé par l'ajout de la liste des études de pré-normalisation en cours au rapport annuel ;
- recommande que le NBN, en tant que canal de communication supplémentaire, diffuse les résultats des études prénormatives en tant qu'information complémentaire à la norme ;
- apprécie également la mise en avant des Antennes-Normes existantes ;
- encourage le NBN à poursuivre ses efforts dans la réalisation de ses missions.

Le Président,

Olivier VANDOOREN